



Communiqué de presse

06/05/2019

Attractivité des bourgs-centres : le Département lance un nouveau dispositif

Le Département de la Somme lance un nouveau dispositif spécifique en faveur de la revitalisation des bourgs structurants*. Il s'inscrit dans la continuité et en consolidation des démarches déjà engagées par le Département en association avec l'État pour accompagner les bourgs dans la dynamisation et le développement de l'attractivité de leur centre (ateliers centralités rurales en Somme, appel à projets revitalisation).

Au-delà de l'accompagnement en ingénierie pour mener une réflexion globale sur la stratégie de développement, ce dispositif permet d'apporter une aide en investissement pour la déclinaison opérationnelle des projets portés par des communes, intercommunalités ou syndicats intercommunaux.

Il s'adresse **aux bourgs structurants qui s'inscrivent dans une démarche globale de reconquête ou de renforcement de l'attractivité de leur centre et mettent en œuvre des projets destinés à influencer sur les fonctions de centralités du bourg**, notamment sur la qualité du cadre de vie, la valorisation des patrimoines bâti, naturel et culturel, les déplacements, l'attractivité résidentielle en privilégiant une offre de logements adaptée et modernisée en centre-bourg (accueil de jeunes ménages, de personnes âgées, résorption de l'habitat dégradé, la lutte contre la vacance structurelle de logements...), l'offre de services marchands et non marchands...

Le budget dédié à cette action est de 6 M € pour la période 2019 - 2021.

Il répond à 3 objectifs opérationnels :

□ Favoriser le maintien et le développement des commerces et services de proximité adaptés aux besoins des habitants :

- Acquisition et rénovation de locaux pour l'accueil et/ou regroupement de services publics ou parapublics en centre-ville ou l'installation d'un commerce ou d'une activité artisanale ;
- Accompagnement d'actions novatrices : conciergerie, mise en place de casiers connectés, de boutiques à l'essai, création de halles marchandes, de magasins de producteurs, d'ateliers-boutiques pour les artisans d'art, de coopératives de services de proximité (épicerie/lieu culturel / partenariat artisans, commerçants, associations locales), d'équipements en faveur du commerce itinérant.... ;
- Amélioration de l'accessibilité des services et commerces par le traitement du stationnement, des parcours (automobiles, piétons, vélo), de la signalétique ;
- Création d'espaces de co-working ;
- Digitalisation des services publics, création de plate-formes numériques communales (en investissement) ;
- Renforcement des maisons de services au public.

*Les bourgs structurants ont été définis en fonction de plusieurs critères : démographie, logements, emplois, revenus.

En complément, la Région Hauts-de-France, compétente dans ce domaine, accompagne également les collectivités et acteurs économiques au titre de l'appel à projets « redynamisation des centres-villes et centres-bourgs » qu'elle a lancé en mars dernier.

□ Offrir un habitat de qualité et diversifié adapté aux attentes de la population en matière de parcours résidentiel

- Remise sur le marché de logements vacants par la collectivité ;
- Opération groupée d'amélioration des façades, opération programmée d'amélioration de l'habitat (suivi/animation) ;
- Traitement d'îlots (démolition, reconstruction, réhabilitation, acquisition, création, espaces verts ...)
- Acquisition et aménagement de locaux pour créer des logements locatifs, créer des accès indépendants des commerces (R+1) ;
- Création d'habitat intergénérationnel, programmes avec mutualisation services/logements (ex : logements personnes âgées/crèche) ;

Le Département intervient par ailleurs auprès des particuliers au titre de la lutte contre l'habitat dégradé et la précarité énergétique : la lutte contre l'habitat dégradé dans le cadre du PHD 2017-2022 et la lutte contre la précarité énergétique (Programme National Habiter Mieux).

□ Offrir un cadre de vie attractif

- Requalification des espaces publics, aménagements paysagers et de loisirs ;
- Mise en valeur de l'identité et du patrimoine local, développement de la nature en ville ;
- Accueil de la biodiversité ;
- Création de jardins partagés et/ou pédagogiques ;
- Aménagement de voies de circulation douces ;
- Amélioration de la circulation et des flux multimodaux dans le centre du bourg ;
- Traitement du secteur gare et des liaisons multimodales pour les communes bénéficiant d'un point d'arrêt ;
- Valorisation des espaces en connexion avec les vallées du département (aménagement d'espaces publics et des liaisons bourg/vallée) ;
- Accompagnement de la transition numérique des territoires : wifi territorial, déploiement de points wifi publics, mobilier connecté, tiers-lieux, espaces publics numériques (accueil de formations).

Le dispositif prévoit un financement de 25 % pour les opérations d'investissement dès 50 000 € HT (études pré opérationnelles et travaux).

La subvention est plafonnée à 500 000 € sur les 3 ans (travaux de 2 M€) et peut être sollicitée en plusieurs fois en fonction du phasage du projet.

La participation minimale du maître d'ouvrage est de 30%.

Les co-financements avec les dispositifs mis en place par la Région Hauts-de-France (Appel à projet « redynamisation des centres-villes et centres-bourgs ») et l'Etat (DSIL, FNADT, DETR...) sont possibles.

Ce nouveau dispositif vient renforcer l'accompagnement et le soutien des projets portés par les communes pour aménager leurs espaces publics et développer leurs équipements au travers de la politique territoriale avec 35 M€ votés par le Département de la Somme sur la période 2017 - 2020.

Contact : Eloïse Devred – e.devred@somme.fr 06 11 46 81 18

Les bourgs structurants

